CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E141086 **VALABLE JUSQU'AU** 22/07/2024

ÉDITÉ LE **19/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1983
Forme juridique : SARL
Capital : 9 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 32674013100015

Siret : **326 740 131** **00023**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 2100999-001

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 177136406 X 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 177136406 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **SER**

2 AVENUE LAFAYETTE
77680 ROISSY EN BRIE

Téléphone : 01 60 28 38 26 **Fax :**
Portable :

Site Internet : ser77.fr
E-mail : s-e-r@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
GONCALVES MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.